



Le Raphia

AmapVisite

N°20 Novembre 2011
Contact : dionyversite@orange.fr
<http://www.amap-court-circuit.org>



Mercredi 23 petite visite de Noel qui nous avait si bien reçu lors de notre balade à Craonne (*Le Raphia* N°14).

Photos : Philippe, John,
Les photos sont à disposition



ET TOI, T'ÉTAIS À BOBINES REBELLES ?

Mi-novembre. Des affiches oranges, vertes, bleues rencontrent les balais à colle et se plaquent sur les murs de Saint Denis.

Sur les ondes, l'émission "un peu d'air frais" diffuse une annonce où une roue de vélo crisse et se prend pour un projecteur.

Samedi 26 novembre, (M) Porte-de-Paris, des cartons oranges sur la faïence blanche du métro flèchent jusqu'à la Bourse du travail.

La veille, la salle Louise Michel est devenue bulle bleue feutrée : transats et poufs accueillent en tissu les films, les spectateurs en goguette et les réal. "Sous le carrelage, la plage !" dit le gardien. Du côté de la grande salle Marcel Paul, on hisse la toile géante : Bobines Rebelles le festival mission polaire. A l'abordage : 14 documentaires, 10 réalisateurs, environ 200 spectateurs. Des badges ronds comme des billes, des tartes à frisbee, des livres en rouge et noir, une soupe orange, des barbes blanches et des roses noires... Au bar et à l'entrée des salles, des prix libres comme l'air dans les boîtes à biscuits : et toi tu participes ?

Demain au Val-Fourré, là où on voudrait entendre la langue de Zahra, Danton ne meurt pas : Koundi et Yvette en Louise Michel invitent à d'autres voyages en mémoire (indienne), de l'autre côté de la route. Et si nous

AmapBobines



RENCONTRE AVEC UNE DES RÉALISATRICES PRÉSENTES DURANT LE WEEK END

n'étions pas tous communistes, il n'empêche qu'on peut dans l'image N & B d'un affrontement avec la police, se retrouver frères de classe. A la sortie, soyons comme les Conti, gonflés à bloc pour la prochaine aventure : les histoires autour de la folie nous pousse à de nouvelles folles bobines.

Rendez-vous, déjà, au prochain docu-club du vendredi 9 décembre, à 19h30 au local de l'AMAP, pour le film "Debtocracy" précédé du court-métrage "Lapsus".

Manu et Elise pour les Bobinettes PS : Les DVDs des films projetés au festival sont déjà ou seront très bientôt disponibles à la Libérthèque.



RENCONTRE AVEC LES AMAPIENS ET LES AMAPIENNES POUR UN POINT REPAS PARTICULIÈREMENT RÉUSSI



C'ÉTAIT LUNDI 21 NOVEMBRE

C'ÉTAIT AU THÉÂTRE DE LA BELLE ÉTOILE

C'ÉTAIT RÉSISTANCES, CYCLE ÉPIQUE : MARC 1917

Le Docu-Club

Vendredi 09 décembre à 19 h 30

Debtocracy

de Aris Hatzistefanou, en

présence du collectif Lieux communs

AmapSemences

Le droit de planter et cultiver librement bientôt interdit ?

Les industries et multinationales semencières veulent rendre les paysans captifs... grâce à la loi. Les députés doivent examiner le 28 novembre un texte instaurant une «contribution volontaire obligatoire» : une véritable dîme sur les semences. Ressemer librement sa propre récolte ou échanger des variétés de plantes deviendra illégal. Soucieux de préserver l'autonomie alimentaire, des paysans et des citoyens entrent en résistance.



Demain, graines et semences ne seront peut-être plus libres. Des agriculteurs s'inquiètent d'une proposition de loi votée par les sénateurs le 8 juillet dernier, et déjà appliquée par décret aux productions de blé tendre. S'ils veulent conserver une partie de leur récolte pour la ressemer l'année suivante (quoi de plus naturel ?), les producteurs de blé tendre doivent payer une redevance appelée « Contribution volontaire obligatoire » (sic). « L'enjeu de cette nouvelle proposition de loi est d'étendre ce mécanisme à tous les paysans, alerte Guy Kastler, du Réseau semences paysannes. Chaque fois qu'on cultivera un hectare, ils prendront un peu d'argent de nos poches pour payer les détenteurs de propriété intellectuelle. » La loi prévoit de considérer la reproduction de semences à la ferme, sans payer cette dîme moderne à leurs « propriétaires », comme une contrefaçon. La récolte pourra alors être saisie.

Qui sont ces propriétaires de se-

mences à qui la « contribution volontaire » sera reversée ? Depuis 1949, toute variété de semence mise sur le marché doit obligatoirement être inscrite sur le catalogue géré par l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV), dont le siège est à Angers. Cet office accorde un droit de propriété intellectuelle, d'une durée de 25 à 30 ans, à « l'obteneur », celui qui a sélectionné cette variété. Les principaux détenteurs de ces « certificats d'obtention végétale » ne sont autres que les grandes multinationales semencières : Bayer, Limagrain, Monsanto, Pioneer, Vilmorin ou Syngenta. Tous réunis au sein de l'Union française des semenciers, qui aurait fortement appuyé le projet de loi.

RENDELES PAYSANS CAPTIFS

«Le fait que l'obteneur soit rétribué pour son travail de recherche ne nous pose pas de problème, explique Jean-Pierre Lebrun, un maraîcher biologique à la retraite. En revanche, nous sommes opposés à ce que ces obtenteurs récupèrent des taxes sur le travail de sélection que nous menons dans nos fermes. » Avec d'autres paysans et des consommateurs soucieux de préserver l'autonomie alimentaire, Jean-Pierre a fait le déplacement à Angers ce 19 novembre pour « débaptiser » l'OCVV, renommé « Office communautaire de la confiscation des semences ». Un geste symbolique qui en dit long sur les menaces pesant sur l'avenir de notre alimentation.

Yves Manguy, agriculteur à la retraite, connaît bien les semences de ferme, ces graines récoltées à partir de variétés sélectionnées par l'industrie semencière, mais multipliées par l'agriculteur lui-même par souci d'économie et d'indépendance. Pour cet ancien porte-parole de la

Coordination nationale pour la défense des semences fermières (CNDSF), l'objectif des firmes semencières est clair : « Elles veulent instaurer un marché captif, que les agriculteurs achètent leurs semences et qu'ils n'en fassent plus chez eux. La loi en préparation consiste non pas à interdire complètement mais à restreindre un maximum le droit des semences à la ferme. » Le texte propose ainsi d'autoriser la semence de ferme pour seulement 21 espèces – en échange du paiement de la Contribution volontaire obligatoire – et d'interdire cette pratique pour toutes les autres espèces.

Pourquoi cette redevance ? Officiellement, pour financer la recherche. Actuellement, 85 % des sommes récoltées par la Contribution volontaire obligatoire sont reversées directement aux obtenteurs, et 15 % servent à alimenter le Fonds de soutien à l'obtention végétale en blé tendre. « Les objectifs de sécurité et de qualité alimentaire doivent être définis par le public, et non par les seules recherches de profits des entreprises semencières privées », argue la Confédération paysanne. D'après le syndicat, l'application de la proposition de loi entraînerait un prélèvement supplémentaire sur le revenu des agriculteurs français estimé à 35 millions d'euros. « La recherche doit être financée aussi par le public et non par les seuls agriculteurs. Il convient de mettre en place un mécanisme de financement public de la recherche », estime la



Confédération paysanne. Le syndicat suspecte l'Union française des semenciers de vouloir d'ailleurs tripler la redevance (environ 3,50 euros par hectare aujourd'hui).

DES CAROTTES ILLÉGALES ET DES CHOUX CLANDESTINS

Non loin de l'Office communautaire des variétés végétales, sur la place du Pilon, dans une rue piétonne d'Angers, se déroulent les rencontres des semences paysannes et fermières d'Anjou. Ici, des artisans semenciers partagent une même passion, celle de la sélection, de la conservation, de la multiplication et de l'échange des semences. François Delmond est membre de l'association Les Croqueurs de carottes, qui sauvegarde les variétés potagères traditionnelles menacées de disparition. Sur le stand, plusieurs variétés de carottes et de choux rouges sont proposées à la dégustation. Les réactions varient du « surprenante, celle-là » au « celle-ci a un goût de noisette très fort, vous ne trouvez pas ? ». Pour François, ces dégustations sont l'occasion de montrer l'impact des choix variétaux sur la qualité gustative.

« Ce que vous mangez est une variété de carotte illégale car elle a été radiée du catalogue, elle ne respectait pas les critères », explique François à une passante. Entre 1954 (date d'existence du premier catalogue des variétés de plantes potagères) et 2002, 80 % des variétés ont été radiées du catalogue, à cause d'une réglementation de plus en plus contraignante. « Ce que nous voulons, c'est la liberté de faire notre travail en âme et conscience, la liberté du jardinier de semer la variété qu'il veut et la liberté du consommateur d'accéder à des aliments différents. » Une liberté qui contribue à l'augmentation et à la conservation de la biodiversité cultivée,

à la réduction de l'utilisation des pesticides ainsi qu'à l'essor de variétés adaptées à leurs terroirs et aux variations climatiques.

RÉBELLION CONTRE LA DÎME DES MULTINATIONALES

Une campagne pour une loi de reconnaissance positive des droits des agriculteurs et des jardiniers sur les semences vient d'être lancée par plusieurs organisations. « Les droits des agriculteurs de conserver, ressemer, échanger et vendre leurs semences, les protéger de la biopiraterie et des contaminations par les OGM brevetés, et de participer aux décisions nationales concernant la biodiversité cultivée sont reconnus par le Traité international sur les semences approuvé en 2005 par le Parlement français », rappelle Anne-Charlotte Moÿ, en charge des questions juridiques au Réseau semences paysannes. Or, une succession de règlements européens et de lois nationales conduisent progressivement à leur interdiction totale.

La proposition de loi relative aux certificats d'obtention végétale doit être débattue le 28 novembre à l'Assemblée nationale. Il est encore possible de participer à la cyberaction, qui a déjà recueilli plus de 14 000 signatures, et un rassemblement est prévu devant l'Assemblée. « Il nous faut rester mobilisés, avertit Guy Kastler, afin de ne pas abandonner l'alimentation à quelques firmes multinationales. » Il y a trois siècles, les paysans versaient la dîme ou étaient contraints à des corvées au profit du seigneur local, propriétaire des terres... Aujourd'hui, cette domination s'est déplacée vers les semences.

Sophie Chapelle

Christian Jacquiau > L'affaire Max Havelaar > 23 novembre 2011... Max Havelaar débouté !

La Cour d'Appel de Paris a rendu son jugement le mercredi 23 novembre 2011 à 13h30.

La condamnation prononcée en première instance par le Tribunal de



Grande Instance de Paris a été réformée.

L'obstination, l'acharnement, la volonté de faire taire n'ont pas eu raison de la Justice et de l'Équité.

Max Havelaar a été débouté de l'ensemble de ses demandes.

Symptomatique d'une époque où l'argent confère à ceux qui le manipulent le pouvoir de presque tout – y compris, le croient-ils, celui de faire taire toute opposition et toute critique même des plus constructives – l'affaire Max Havelaar restera exemplaire de cet acharnement dont peuvent faire preuve certaines structures pour museler toute personne qui s'intéresserait d'un peu trop près à leurs petites affaires.

Au delà de notre victoire pour la liberté, la libre expression des individus et de la presse, le droit à la critique, contre la censure des puissants et du pouvoir de l'argent, l'affaire Max Havelaar fera jurisprudence.

Gageons qu'elle sera utile à d'autres victimes de manipulations média-

tiques.

Ma motivation d'aller regarder là où on nous l'interdit n'a jamais été affectée par cette affaire.

Elle est intacte et sort même renforcée de ce funeste épisode qui a duré plus de trois ans.

Ce combat que vous avez mené à mes côtés, nombreuses et nombreux au travers de mon comité de soutien, c'est ensemble que nous l'avons gagné.

Cette victoire, je veux la partager avec Mikhal Bak, Marion Corcin et Michel Besson, initiateurs et animateurs infatigables du comité de soutien et avec toutes celles et tous ceux, ami(e)s ou anonymes, qui m'ont apporté leur indéfectible soutien depuis le début de cette sombre affaire.

La Justice et l'Équité ont triomphé. Plus que jamais le combat continue... Merci encore. Merci à toutes et à tous.

Amitiés résistantes.

Christian Jacquiau